

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 25 juin 2024

N° VA_DEL2024_108

Objet : Transfert du domaine public de la Ville au domaine public de la Métropole européenne de Lille (MEL) de parcelles de terrain rue des Tilleuls

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Charlene MARTIN, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Hélène HARDY, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Par délibération n° VA_DEL2019_18 en date du 5 février 2019, le Conseil municipal a autorisé le transfert du domaine public de la Ville au domaine public de la Métropole européenne de Lille (MEL) d'une partie de 15 m² de la parcelle cadastrée section NO n°246 (devenue NO n°1572), propriété de la Ville, dans le cadre de l'opération de réaménagement des rues des Hêtres et des Tilleuls. Cette parcelle sera cadastrée section NO n° 1570 d'une superficie de 15 m².

La parcelle cadastrée section NO n° 1571 pour une superficie de 63 m² fera aussi l'objet de ce transfert de domaine public à domaine public.

L'acte de transfert sera un acte administratif rédigé par les services de la MEL.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 4 juin 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser le transfert du domaine public de la Ville au domaine public de la MEL des parcelles cadastrées section NO n° 1570 et 1571 pour une superficie totale de 78 m² ;**
- d'autoriser la régularisation du transfert par acte administratif, tous les frais, droits, taxes et honoraires étant à la charge de la MEL ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert et tous documents relatifs à ce transfert ;**
- de décider que le transfert de propriété interviendra le jour de la signature de l'acte de transfert.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 28 juin 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240625-203991-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 26 juin 2024

Département :
NORD

Commune :
VILLENEUVE D ASCQ

Section : NO
Feuille : 000 NO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 15/03/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

